



AMBITION PARIS 2024

De « Gabin à Pas de Géant » à Dijon aux JO de Paris 2024

Par **Francine Sigoillot**, Dijon Marie de Bourgogne

Les 24 et 25 mars 2018 à Fontaine-lès-Dijon, les parents de Gabin Curie, enfant atteint d'une maladie génétique rare, et l'association « Gabin à Pas de Géant » organisent un salon enfance et handicap pour mettre en relation des parents et des associations.



Catherine et Francine, deux membres du Lions club Dijon Marie de Bourgogne, intéressées, sont allées à la rencontre des bénévoles de ces associations pour découvrir leur besoin.

ON EST CURIEUSES

De beaux projets ...Entre autres celui du comité Départemental Handisport de Côte d'Or Goalball, torball ... Qu'est ce c'est ? Le goalball est un sport de ballon à grelots. Il a été inventé après la Seconde Guerre mondiale et c'est une discipline paralympique depuis 1988. Les dimensions du terrain sont de 9 x 18 mètres (terrain de

volley-ball présent dans tous les gymnases). Le goaball est un sport collectif d'opposition destiné aux personnes déficientes visuelles et ouvert aux valides (avec lunettes occultantes).

Chaque équipe est composée de trois joueurs qui sont en alternance attaquants puis défenseurs. En compétition internationale, l'effectif maximal est de six joueurs. L'objectif est de marquer un but à l'adversaire en lançant un ballon sonore à la main au ras du sol. Le joueur allongé sur le sol du gymnase s'oriente au toucher par de larges bandes collées sur la surface de jeu, et par la cage de but.

Très bien représenté au niveau international il est en phase de développement en France malgré son existence avec entraîneur depuis 1996.

LOGISTIQUE SUR MESURE

Alain Gaudot, président de Handisport départemental et Angélique la secrétaire ont le projet fou de former des arbitres nationaux à Dijon. « Dans le cadre du développement du goalball, le comité Handisport de Côte d'Or en partenariat avec la FFH, proposait ainsi une formation à l'arbitrage du vendredi 23 au dimanche 25 novembre 2018. Ce stage de formation



avait pour support un rassemblement de l'équipe de France masculine. Il comportait un volet théorique ainsi que de la pratique sur le terrain en compagnie de nos bleus. Les personnes novices, bienvenues et pouvaient s'appuyer sur l'expérience d'arbitres confirmés pour évoluer dans une ambiance studieuse et conviviale. Ainsi Suzanne, Daniel, Vivien Fournier, Guillaume Poir et Sandrine Cattan ont obtenu leur diplôme. Deux nouvelles arbitres Marie-Laure Beton et Armel Marchal ont obtenu l'écrit avant de valider la pratique lors du match retour masculin, à Nîmes le 25 Mai 2019, sous la coupe de Roberto Perra « referee » international. Beau projet mais le club de Dijon ne possède pas le matériel adéquat...Besançon prête les buts, lunettes et ballon pour ces journées découverte. Nos « Marie » sont allées faire un tour au gymnase, elles ont aimé cet esprit d'équipe et ces capacités développées par ces jeunes et moins jeunes.

- Perception (ouïe)
- Vitesse de réaction (plongeon + relance)
- Anticipation
- Orientation spatiale (toucher)
- Représentation spatiale
- Tonicité
- Motricité
- Force
- Vitesse

PAS D'ÉLIXIR MAGIQUE

De nombreuses rencontres entre Alain Gaudot et le club Dijon Marie de Bourgogne, et un objectif : des arbitres de goalball aux JO 2024 à Paris.

AU PLUS HAUT NIVEAU LIONS

Pour financer l'achat de ce matériel et de dix fauteuils roulants handisport, le club a fait une demande de subvention auprès

de La Fondation des Lions de France. Un chèque de 1720€ a été remis par Pierre Patois lors de la CCGD de février.

DE DIJON À PARIS EN PASSANT PAR SELONGEY

Le goalball à l'honneur. Un pôle goalball France à Dijon ! Grâce au centre d'hébergement de Selongey, agréé pour recevoir des personnes souffrant de handicap, nous avons pu recevoir du 11 au 13 janvier l'équipe de France féminine de goalball. Ce stage a été proposé par la CDH21 (le Comité Départemental Handisport de Côte d'Or) avec l'aide de la DESSETI (qui est l'association en charge du Développement du Sport en Pays Seine et Tilles), le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), du Pays Seine-et-Tilles et la municipalité de Selongey qui a mis tout en œuvre pour pouvoir accueillir les sportifs souffrants de handicap visuel, dans les meilleures conditions. Profitant de cette occasion, les enfants du cycle 2 de l'école élémentaire de Selongey sont allés faire de l'initiation aux pratiques sportives handisports animée par le CDH21.

« L'objectif est d'accueillir un pôle de goalball à Dijon pour servir une équipe de ce sport, et d'accueillir des compétitions européennes, mais surtout de pouvoir créer un club à Dijon afin de proposer cette activité aux personnes déficientes visuelles et pourquoi pas avoir des personnes sélectionnées aux jeux de Paris. Et surtout un centre de formation arbitrage goalball: la Dijonnaise Armel Marchal en formation niveau 1, sera un plus pour un futur club ; elle pourra initier les sportifs au règlement masque, arbitrage français/anglais et de tout ce qui est technique.

« Les cages de goalball offertes par le Lions Club Dijon Marie de Bourgogne

sont la propriété du comité Départemental Handisport de Côte d'Or et seront mises à disposition de l'équipe de goalball du pôle de Goalball France de Dijon » et les fauteuils roulants prêtés aux clubs handisport qui en feront la demande » a précisé Alain Gaudot, président Handisport. L'achat de ce matériel et des fauteuils correspond au projet du Lions club Dijon Marie de Bourgogne « Enfance et handicap » .

QUELQUES PRÉCISIONS SUR LE RÈGLEMENT

- Chaque équipe voit sa moitié de terrain subdivisée en trois parties égales. Ces trois zones occupent chacune la largeur du terrain. La première qui se trouve près des buts et avance jusqu'à 3 mètres vers la ligne centrale est appelée zone d'équipe. La deuxième appelée zone de tir prend les 3 mètres suivants la zone d'équipe. Enfin, la zone neutre, est la troisième partie restant (3 mètres) allant de la zone de tir à la ligne centrale.
- Toutes ces zones sont délimitées par des lignes. Toute ligne sur le terrain doit être décelable tactilement c'est-à-dire qu'une ficelle est fixée sous du ruban adhésif au centre de chaque ligne pour pouvoir être détectée par les joueurs. Cette détection n'a pas qu'une utilité de repérage et de guidage, mais correspond au respect de certaines règles.
- Par exemple, un joueur ne peut défendre le ballon que dans sa zone d'équipe (au premier contact avec la balle), un tireur doit obligatoirement faire rebondir le ballon dans la zone de tir avant d'aller chez l'adversaire, un défenseur pourra être sanctionné s'il ne fait rien pour empêcher le retour du ballon dans la zone neutre, etc.

